Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2023

<u>Présents</u>: Jean-Marie ESCLAMADON, Olivier GUILLOT, Gérard VECLIN, Vincent NAUDIN, Maryse JARDIN, Typhanie BRANDY, Julie POUSSE, Véronique DEBRAUWER, Michel TROUILLARD, Céline DEGLANE.

<u>Absents excusés:</u> Thomas RAGOT donnant pouvoir à Jean-Marie ESCLAMADON, Corinne CHARPENTIER donnant pouvoir à Véronique DEBRAUWER, Dominique GARGAUD donnant pouvoir à Michel TROUILLARD, Nicolas ROEHRIG donnant pouvoir à Gérard VECLIN avant son arrivé.

Début de la séance 20H02.

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Vincent NAUDIN est désigné secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2023.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal précédent est approuvé à 14 voix.

3 - Modification des tarifs de location des salles municipales :

Présentation par Typhanie BRANDY:

Une mise à jour des tarifs de location des salles municipales est nécessaire. Il est proposé les prix suivants :

	Salle polyvalente	Foyer des jeunes
Forfait Week end		
Commune	260€	140€
Hors commune	410€	240€
Forfait journalier		
Commune	120€	70€
Hors commune	190€	120€

Le forfait journalier de la salle polyvalente s'applique du lundi au vendredi uniquement et ne pourra pas être adapté au week-end.

L'âge des jeunes pour lequel l'occupation du foyer est gratuite court jusqu'à 20 ans.

Après discussion, il est proposé que les associations de Cieux ou ayant une activité régulière sur Cieux pourront bénéficier des salles gratuitement.

Pour la perte des clés, 54€ sera demandé. Ce point sera ajouté dans le règlement des salles.

Dans tous les cas, une caution de 500 € sera demandée ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile et un contrat sera signé.

Les locaux, le mobilier et le matériel utilisés devront être remis en parfait état de propreté.

Remarques du conseil municipal :

Modification réalisées pour une harmonisation des tarifs qui simplifiera le travail des secrétaires ainsi que la transmission de la tarification à la Trésorerie.

Vote: 14 pour

Délibération adoptée

4 - Adhésion à la Fondation du Patrimoine :

La commune de Cieux adhère chaque année à la Fondation du Patrimoine, qui a contribué entre autres à la souscription publique pour la réhabilitation de la gare de tramways de Cieux. De plus la commune a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine pour une aide à la mise en valeur du petit patrimoine privé. L'adhésion pour les communes de moins de 3 000 habitants est de 200 € pour 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'adhérer à la Fondation pour l'année 2023 et les suivantes, et d'autoriser le Maire ou son suppléant à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tout document relatif à cette adhésion.

Les frais de cotisation seront imputés à l'article 6281 du budget Commune de chaque exercice.

Pas de remarques particulières du conseil municipal

Vote: 14 pour

Délibération adoptée

5 - Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2023 :

Afin de prévoir les ressources correspondantes au budget primitif Commune 2023, il est nécessaire de voter les taux de l'imposition locale, à savoir la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties. Jusqu'en 2022, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avait été bloqué à 10,87 % et il faut, à partir de cette année, le voter au même titre que les autres.

Par ailleurs, en 2021, avait été voté le taux de la Taxe d'Habitation sur les locaux vacant, à 10,87 %, applicable à partir de 2023 (cf. délibération n° 2021-045 du 28 mai 2021).

La taxe sur les locaux vacants instituée en 2021 apporte une contribution d'environ 4000 € pour l'année 2023. L'objectif de cette taxe est aussi de faire en sorte que les propriétaires de ces biens recourent aux aides possibles pour l'amélioration de leur patrimoine, notamment en recourant à la plateforme de service public Nov habitat 87 et au programme départemental de l'habitat (PDH) afin de les mettre à la location car la demande est plus forte que l'offre.

Pour rappel, les taux votés pour l'année 2022 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,43 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,62 %

Celui, antérieur pour la taxe d'habitation des résidences secondaires : 10,87 %.

Bien que les impôts locaux se situent en moyenne à 311 €/habitant pour notre commune alors qu'ils représentent 399 €/habitant pour le département, il est proposé de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2023 compte tenu de la situation économique et sachant que les bases sur lesquelles sont calculées ces taxes augmentent pour l'année 2023, ce qui conduira mécaniquement à une augmentation de 7% pour laquelle la commune ne sera pour rien

Pas de remarques particulières du conseil municipal

Vote: 14 pour

Délibération adoptée

6 - Vote des subventions aux associations pour l'année 2023 :

Présentation par Vincent NAUDIN :

Il s'agit de voter les subventions aux associations pour l'année 2023. Il est proposé de maintenir les montants de l'année 2022 pour la majorité des associations, à l'exception de :

Maison Familiale Rurale d'Orientation et d'Education de BEYNAC : 0 Foyer Socio-Educatif collège LANGEVIN de SAINT-JUNIEN : 0 (ces associations n'ont pas demandé le versement de la subvention en 2022)

Pier O Bois de CIEUX : 250,00 € au lieu de 350,00 €,

Une subvention a été sollicitée par une nouvelle association : Equi'Rêves.

Le récapitulatif des subventions aux associations est le suivant :

- Football Club CIEUX-VAULRY: 350,00 €, Vote: 14 pour
- Association Sport et Culture de CIEUX : 350,00 €, Vote : 14 pour
- Les Anges de CIEUX : 250,00 €, Vote : 14 pour
- Les Malicieux de CIEUX : 350,00 €, *ne participe pas au vote :* Michel TROUILLARD, Dominique GARGAUD, Véronique DEBRAUWER et Corinne CHARPENTIER. Vote : 10 pour

- CIEUX Initiatives : 350,00 €, Vote : 14 pour
- Comité des Fêtes : 350 €, *ne participe pas au vote :* Corinne CHARPENTIER, Nicolas ROEHRIG.

Vote: 12 pour

• Pier O Bois de CIEUX : 250,00 €, ne participe pas au vote : Nicolas ROEHRIG, Gérard VECLIN.

Vote: 12 pour

- Association SCRAPACIEUX : 150,00 €, Vote : 14 pour
- Les Nuits Musicales de CIEUX : 2800,00 €, Vote : 14 pour
- Coopérative scolaire U.S.E.P. de CIEUX : 660,00 €, Vote : 14 pour
- Association Locale des Parents d'Elèves de CIEUX : 350,00 €, Vote : 14 pour
- Association des Parents d'Elèves du collège de NANTIAT : 150,00 €, Vote : 14 pour
- Sourire d'automne : 350,00 €, Vote : 14 pour
- Solidarilait 87 : 150,00 €, Vote : 14 pour
- Mutilés et Invalides du Travail F.N.A.T.H. D'ORADOUR-SUR-GLANE : 100,00 €, **Vote : 14 pour** France Victimes 87 de LIMOGES : 100,00 €, **ne participe pas au vote :** Olivier GUILLOT, Dominique GARGAUD. **Vote : 12 pour**
- Association Communale de Chasse Agrée de CIEUX : 350,00 €, Vote : 14 pour
- Association des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Vienne : 100,00 €, Vote : 14 pour
- A.NA.C.R. de CIEUX : 150,00 €, Vote : 14 pour
- Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre 39-45 et C.A.T.M. de LIMOGES : 150,00 €, Vote : 14 pour
- F.N.A.C.A. d'ORADOUR-SUR-GLANE : 50,00 €, Vote : 14 pour
- Amicale des Pompiers de NANTIAT : 350,00 €, Vote : 14 pour
- TechOvin de BELLAC : 100,00 €, Vote : 14 pour
- A la Page : après discussion portée à 250,00 €, *ne participe pas au vote :* Maryse JARDIN. Vote : 13 pour
- Equi'Rêves : 100,00 €, Vote : 14 pour

Les dépenses d'un montant total de 8 660 € seront imputées à l'article 6574 du budget commune 2023.

Désormais, les associations sollicitant des subventions auprès d'organismes publics doivent attester avoir signé le contrat d'engagement républicain et compléter un document CERFA. Les subventions seront donc versées sous réserve que les associations aient transmis ce document et rendu le dossier demandé complet.

Remarques du conseil municipal :

Discussion autour du montant attribué à l'association « A la Page » qui c'est beaucoup impliqué dans la vie communale. Montant réactualisé à 250€.

Discussion autour de la visibilité et de la présence sur la commune de l'association Solidarilait87 et Techovin.

Délibération adoptée

7 - Présentation, discussion et vote des budgets primitifs 2023 :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Il doit être voté en équilibre.

➤ Budget primitif Eau 2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres	Libellé	Total
011	Charges à caractère général	145 293,00 €
012	Charges de personnel	60 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante (analyses de l'eau)	6 000,00 €
014	Atténuations de produits (redevances pollution, de modernisation réseaux)	13 100,00 €
66	Charges financières (Intérêts d'emprunts)	5,00€
67	Charges exceptionnelles (reversement recettes d'assainissement payées par les usagers sur leurs factures d'eau)	27 000,00 €
042	Dotations aux amortissements (sur travaux des exercices précédents)	36 771,00 €
	TOTAL	288 169,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre		
S	Libellé	Total
70	Produits des services du domaine	164 420,00 €
75	Autres produits de gestion courante (FCTVA sur le fonctionnement 2020)	1 220,00 €
77	Produits exceptionnels (Branchements au réseau)	550,00€
002	Excédent antérieur reporté	70 430,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement d'une subvention d'équipement + travaux en régie)	51 549,00 €
	TOTAL	288 169,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre		
S	Libellé	Total
16	Emprunts et dettes assimilés (remboursement du capital d'emprunts)	4 051,00 €
21	Immobilisations corporelles (travaux ou matériel dans l'année)	42 781,00 €
23	Immobilisations en cours (travaux réalisés sur plusieurs années)	124 931,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement d'une subvention d'équipement + travaux en régie)	51 549,00 €
	TOTAL	223 312,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre		
S	Libellé	Total
10	Apports, dotations, réserves (FCTVA investissements 2021)	1 623,00 €
13	Subventions d'investissement	74 811,00 €
001	Excédent antérieur reporté	110 107,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	36 771,00 €
	TOTAL	223 312,00 €

➤ Budget primitif Assainissement 2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres	Libellé	Total
011	Charges à caractère général	1 300,00 €
012	Charges de personnel	17 127,00 €
65	Autres charges de gestion courante (créances en non-valeur ou éteintes)	- €
042	Dotations aux amortissements (sur travaux des exercices précédents)	11 199,00 €
TOTAL		29 626,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre		
S	Libellé	Total
70	Produits des services du domaine (reversement usagers du budget Eau)	25 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante (FCTVA)	82,00€
002	Excédent antérieur reporté	3 963,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement d'une subvention d'équipement)	581,00€
	TOTAL	29 626,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre		
S	Libellé	Total
21	Immobilisations corporelles (travaux ou matériel dans l'année)	82 795,00 €
23	Immobilisations en cours (travaux réalisés sur plusieurs années)	165 600,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement d'une subvention d'équipement)	581,00€
	TOTAL	248 976,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre		
S	Libellé	Total
10	Apports, dotations, réserves (FCTVA)	- €
13	Subventions d'investissement (Réhabilitation Boucheron)	96 600,00 €
001	Excédent antérieur reporté	141 177,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	11 199,00 €
	TOTAL	248 976,00 €

➤ Budget primitif Transport scolaire 2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres	Libellé	Total
011	Charges à caractère général (Location bus, carburant, assurances, remplacements agent)	62 662,00 €
012	Charges de personnel	15 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante (créances en non-valeur ou éteintes)	- €
67	Charges exceptionnelles (Titres annulés sur exercices antérieurs)	500,00€
TOTAL		78 162,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitres	Libellé	Total
70	Produits des services du domaine	- €
74	Dotations, subventions et participations (participation Région)	55 127,00 €
013	Atténuation de charges (Remboursement absence d'un agent)	1 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 035,00 €
	TOTAL	78 162,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres	Libellé	Total
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles (installation, matériel, outillage)	36 170,00 €
	TOTAL	36 170,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres	Libellé	Total
001	Excédent antérieur reporté	36 170,00 €
	TOTAL	36 170,00 €

➤ Budget primitif Aire naturelle – Logis des Treilles 2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres	Libellé	Total
011	Charges à caractère général	53 210,00 €
012	Charges de personnel	7 600,00 €
014	Atténuations de produits (taxes de séjour reversées à l'office de tourisme)	1 000,00 €
66	Charges financières (intérêts de l'emprunt de 2021)	608,00€
023	Virement à la section investissement	114 281,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	156,00 €
TOTAL		176 855,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitres	Libellé	Total
70	Produits des services du domaine (recettes reversées par CCP)	18 700,00 €
73	Impôts et taxes (taxes de séjour perçues par la commune)	1 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations (FCTVA + participation budget	
	Commune)	121 205,00 €
75	Autres produits de gestion courante (location logis)	35 350,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Travaux en régie)	600,00€
TOTAL		176 855,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres	Libellé	Total
001	Déficit d'investissement reporté	94 888,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement capital de l'emprunt 2021)	16 612,00 €
21	Immobilisations corporelles (travaux électricité gge vélos +tables chevet)	2 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Travaux en régie)	600,00€
TOTAL		114 600,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres	Libellé	Total
10	FCTVA	319,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	114 281,00 €
	TOTAL	

➤ Budget primitif Commune 2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre		
S	Libellé	Total
011	Charges à caractère général	263 228,00 €
012	Charges de personnel	477 414,00 €
65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, cotisation SDIS, subvention SIPES, RPI, subventions associations)	102 269,00 €
014	Atténuations de produits	8 000,00 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles (versement autre budget : logis)	121 891,00 €
	Virement à section Investissement (autofinancement des travaux	
023	envisagés)	204 900,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations amortissements)	1 503,00 €
TOTAL		1 189 205,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre		
S	Libellé	Total
70	Produits des services du domaine (cantine, garderie, salaires des autres budgets, RPI par Javerdat, location APC)	163 277,00 €
73	Impôts et taxes (taxes foncières, sur les pylônes)	491 908,00 €
74	Dotations, subventions et participations (DGF ++, FCTVA)	292 058,00 €
75	Autres produits de gestion courante (loyers logements + salles)	49 000,00 €
013	Atténuation de charges (remboursement FIPHFP apprentis + absences maladie agents)	30 000,00 €
76	Produits financiers (intérêts parts sociales Crédit Agricole)	5,00€
77	Produits exceptionnels (vente ferraille, remboursements sinistres)	3 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	15 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	144 457,00 €
TOTAL		1 189 205,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres	Libellé	Total
001	Déficit d'investissement reporté	118 292,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	43 132,00 €
	Immobilisations corporelles (travaux toiture MAM, panneaux village en	
21	poésie, borne marchés, travaux non terminés en 2022)	206 411,00 €
23	Immobilisations en cours (travaux Gare, Géonat, GRVC 2023)	141 499,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée (travaux pour compte d'autrui)	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	15 000,00 €
TOTAL		539 334,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres	Libellé	Total
10	Apports, dotations, réserves (FCTVA + couverture besoin financt + TAM)	145 522,00 €
13	Subventions d'investissement	157 379,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée (travaux pour compte d'autrui)	15 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisation (terrain lotissement stade en vente)	15 030,00 €
021	Virement de la section Fonctionnement	204 900,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amortissement subvention équipement)	1 503,00 €
TOTAL		539 334,00 €

Vote: 14 pour

Délibération adoptée

Arrivé de Nicolas ROEHRIG à 21H28.

Questions diverses

- Maraîchage et approvisionnement local :
 - Convention avec les maraîchers locaux (2 déjà implantés sur la commune) pour un minimum d'approvisionnement de la cantine pour développer le « manger local ».
 - Suivre les demandes d'implantation de maraîchers sur la commune, 2 demandes en-cours.
 - Réunion publique le vendredi 2 juin (Ceinture verte, maraîchers locaux, propriétaires)
- Terrain de Tennis : entretien et remise en état pour continuer l'espace sportif attractif autour du stade et de l'arboretum.
- Enfouissement des réseaux étudier les possibilités et faire une demande auprès des services concernés pour une réalisation futur.
- Panneaux pour les hameaux : 6 panneaux réalisés pour le collège Langevin à placer dans les hameaux, un premier est destiné à Lavaud dont les habitants ont défini un projet.

21H50 : fin de séance du conseil municipal

Vincent NAUDIN Secrétaire de séance Le Maire Jean-Marie ESCLAMADON